

## DECISION N° 277 /D/MINEFOP/SS/DAG/2025 DU 03 NOV 2025

Portant attribution à la Société ALPHA COMMERCIAL COMPANY Ltd, BP : 33 951 Yaoundé, Tél : 675 692 059 du Marché, passé après l'Avis d'Appel d'Offres National Ouvert en Procédure d'urgence N°00005/AONO-PU/MINEFOP/CSPM-TRANSFAGRI/2025 du 20 juin 2025 pour la fourniture des équipements, outillages et matière d'œuvre pour le métier d'Affûteur au Centre de Formation aux Métiers (C.F.M) de Bertoua.

### LE MINISTRE DE L'EMPLOI ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE :

- Vu la Constitution ;
- Vu la Convention d'Adhésion N°CCM 2443 01 - K du 20 juin 2018 entre l'Agence Française de Développement et la République du Cameroun ;
- Vu la loi n°2018/012 du 11 juillet 2018, portant Régime Financier de l'Etat du Cameroun et des Entités publiques ;
- Vu la Loi n°2018/011 du 11 juillet 2018 portant Code de Transparence et de la Bonne Gouvernance ;
- Vu la loi n°2024/013 du 23 décembre 2024 portant loi de Finances de la République du Cameroun pour l'Exercice 2025 (modifiée et complétée par l'Ordonnance N°2025/001 du 11 juillet 2025 ;
- Vu le décret n°2001/048 du 23 février 2001 portant organisation et fonctionnement de l'Agence de la Régulation des Marchés Publics ;
- Vu le décret n°2012/044 du 26 décembre 2012 portant organisation du Ministère de l'Emploi et de la Formation Professionnelle ;
- Vu le décret n°2013/150 du 215 mars 2013 portant le régime particulier du contrôle administratif des Finances Publiques ;
- Vu le décret n°2018/006 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics ;
- Vu le décret N°2019/001 du 04 janvier 2019 portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;
- Vu le décret n°2019/002 du 04 janvier 2019 portant réaménagement du Gouvernement ;
- Vu la Circulaire N°00170/PRA/MINMAP/CAB du 25 avril 2022 relative à l'application du code des Marchés Publics ;
- Vu la Circulaire n° 00007/LO/MINMAP/CAB du 20 mars 2024 portant instructions relatives à la mise en vigueur des documents type d'Appels d'Offres, des Manuels, des Guides et Outils de facilitation de la passation, de l'exécution, du suivi et du Contrôle de la Régulation des Marchés Publics, induits par les réformes du Système des Marchés Publics ;
- Vu la Circulaire N°00018695/CAMINEF du 31 décembre 2024 portant instructions relatives à l'exécution de Loi de Finances, au Suivi et au Contrôle de l'Exécution du Budget de l'Etat et les Entités Publiques pour l'exercice 2025 ;
- Vu la Communiqué N°0004/SS/PM du 27 juin 2025 portant désignation du Ministre de la Jeunesse et de l'Education Citoyenne pour assurer la Continuité de service public au Ministère de l'Emploi et de la Formation Professionnelle ;
- Vu la lettre-Circulaire n°000014/LO/MINMAP/PU du 23 juillet 2025 relative aux modalités de constitution, de consignation, de conservation, de déconsignation, de restitution et de réalisation des garanties dans les Marchés Publics ;
- Vu l'Avis d'Appel d'Offres National Ouvert en Procédure d'urgence N°00004/AONO-PU/MINEFOP/CSPM-TRANSFAGRI/2025 du 19 juin 2025 pour la fourniture du branchement du Centre de Formation aux Métiers (C.F.M) de Bertoua au réseau électrique ;
- Vu le titre n°2025/YAO/CT/verif447-25 de l'Agence Française de Développement portant Avis de non-objection sur la proposition d'attribution du marché relatif à l'Appel d'Offres sus référencé ;
- Vu la Résolution d'attribution du la Commission Interne de Passation en date du 19 août 2025.

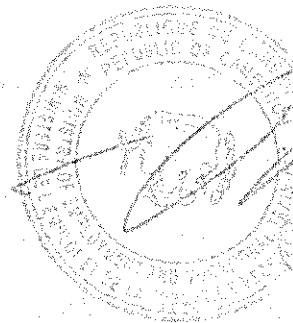
attributaire du Marché relatif à la fourniture des équipements, outillages et matière d'œuvre pour le métier d'Affûteur au Centre de Formation aux Métiers (C.F.M.) de Bertoua pour un montant de cent cinquante-deux millions deux cent trente mille quatre cent quatre-vingt-seize (152 230 496) de FCFA TTC et pour un délai d'exécution de quatre (04) mois.

**Article 2 :** La présente décision sera enregistrée, publiée en français ou en anglais et puis insérée au journal des Marchés Publics de l'Agence de Régulation des Marchés Publics (ARMP). /-

Yaoundé, le 03 NOV 2025

**AMPLIATIONS :**

- (ARMP) (Pour information);
- ARMP (Pour publication et archivage);
- CGP/TRANSAGRI (pour information);
- CGP/CGCZDFP;
- CHRONOS/ARCHIVES.



Le Ministre de l'Emploi et de la  
Formation Professionnelle A. I.

Houngoum Boutou